



CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 08 SEPTEMBRE 2020

<p><u>Référence du service :</u> Election : FT-PL-VM-04d</p>	<p><u>Objet de la délibération :</u></p> <p>ELECTION DES 8 MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. DU SUD DU GARD</p>
<p><u>Etaient présents(es) (63)</u> Frédéric TOUZELLIER, Président</p> <p>François COURDIL, Benjamin et secrétaire de séance</p> <p>Bernard ANGELRAS, Frédéric BEAUME, Patrick BENEZECH, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Laurent BURGOA, Mylène CAYZAC, Jean-Luc CHAILAN, Bernard CLEMENT, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Gilles GADILLE, Maurice GAILLARD, Yoann GILLET, Jean-Jacques GRANAT, Philippe GRAS, Jean-Christophe GREGOIRE, Robert HEBRARD, Bernard JULLIEN, Jean-François LAURENT, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Renaud LEROI, Pierre LUCCHINI, Antoine MARCOS, Cécile MARQUIER, Juan MARTINEZ, Pierre MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Ombeline MERCEREAU, Rémi NICOLAS, Bruno PASCAL, Olivier PENIN, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Patrice PLANES, Julien PLANTIER, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Marie-France RAINVILLE, Jean-Marie RAYMOND, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, Marc TAULELLE, Joël TENA, Alain THEROND, Richard TIBERINO, Patricia VAN DER LINE, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, Régis VIANET, Valentine WOLBER Conseillers(ères) syndicaux(ales)</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (19 pouvoirs)</u> François BERTIER, donne pouvoir à Marie-France RAINVILLE, Jean-Marc CAMPELLO donne pouvoir à François COURDIL, Maryse CIMINO donne pouvoir à Gilles DONADA, Jean DENAT donne pouvoir à André BRUNDU, Richard FLANDIN donne pouvoir à Julien PLANTIER, Maryse GIANNACCINI donne pouvoir à Véronique POIGNET-SENGER, Lisbeth GUERIN-GRAIL donne pouvoir à Maurice GAILLARD, Loïc LEPHAY donne pouvoir à Pierre MARTINEZ, Florent MARTINEZ donne pouvoir à Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Jean-Claude MAZAUDIER donne pouvoir à Gaëtan PREVOTEAU, Maurice MOURET donne pouvoir à Yoann GILLET, Patrice QUITTARD donne pouvoir à Patrice PLANES, Fabienne RICHARD-TRINQUIER donne pouvoir à Jean-Louis POUDEVIGNE, David-Alexandre ROUX donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER, Rodolphe RUBIO donne pouvoir à Bruno PASCAL, André SAUZEDE donne pouvoir à Cécile MARQUIER, Gilles TIXADOR donne pouvoir à Gilles GADILLE, Eddy VALADIER donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT, Lucien VIGOUROUX donne pouvoir à Olivier PENIN</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (6)</u> Florence BARBOT, Pascale CAVALIER, Robert CRAUSTE, Brigitte DUPONT, Brigitte MIRANDE, Thierry PESENTI, Conseillers(ères) syndicaux(ales)</p>	
<p>Sièges : 88 Membres en exercice : 88</p>	

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 5711-1, 5211-7 et 5211-8, relatifs à l'organe délibérant ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L5211-1, L5211-2, L. 5211-6, 5211-7 et 5211-8, L.5211-10 relatifs à l'organe délibérant et à son fonctionnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L. 5211-9, relatif notamment aux attributions du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 2121-20 et L. 2121-21 relatifs aux procédures de délégation de vote et mode de scrutin ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard et approuvant ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2003-120-7 du 30 avril 2003 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2009-0512-03 en date du 12 mai 2009 modifiant les statuts du syndicat mixte du SCOT Sud Gard

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-045-0007 en date du 14 février 2013 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de deux Communautés de communes sur les Syndicats mixtes ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-01d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour un changement d'adresse de son siège social ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-02d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour l'intégration de deux nouvelles communes à son périmètre ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-03d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour le changement de la composition de ses ressources ;

Vu la délibération n° 2014-03-03-06d en date du 3 mars 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard sur les articles 8, 12 et 14 ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2020-09-08-02d du 08 septembre 2020 portant élection du Président du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Considérant la délibération n°2020-09-08-03d fixant à 8 le nombre de membres du bureau ;

Considérant que le quorum est atteint conformément à l'article 2121-17 du CGCT ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un appel à candidature en séance ;

Considérant les candidatures suivantes annoncées après concertation en suspension de séance ;

Pour les membres du bureau de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

- 1^{er} Membre : Jean-Luc CHAILAN,
- 7^{ème} Membre : Monsieur Jean-Luc LUCCHINI,

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de Sommières :

- 2^{ème} Membre : Monsieur Alain THEROND,
- 8^{ème} Membre : Monsieur Michel DEBOUVERIE,

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence :

- 3^{ème} Membre : Monsieur Gilles DONADA et Monsieur Robert HERARD,

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes de Petite Camargue :

- 4^{ème} Membre : Monsieur Bernard JULLIEN,

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes de Rhône Vistre Vidourle :

- 5^{ème} Membre : Monsieur Jacky REY,

Pour le membre du bureau de la Communauté de communes de Terre de Camargue :

- 6^{ème} Membre : Monsieur Olivier PENIN,

Le **CONSEIL SYNDICAL** après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 82 (dont 19 pouvoirs)

Pour :82.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De procéder à l'élection à bulletin secret conformément à l'article L. 2122-7 du CGCT pour chacun des 8 membres du bureau ;

ARTICLE 2^{ème} : De constater à l'issue des dépouillements les résultats suivants :

1^{er} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	74
Nombre de bulletins blancs	16
Nombre de bulletins nuls	3
Nombre d'exprimés	55

Monsieur Jean-Luc CHAILAN est élu 1^{er} membre du bureau élu avec 55 voix

2^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	76
Nombre de bulletins blancs	11
Nombre de bulletins nuls	4
Nombre d'exprimés	61

Monsieur Alain THEROND est élu 2^{ème} membre du bureau avec 61 voix

3^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	70
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre d'exprimés	62

Monsieur Gilles DONADA obtient 13 voix

Monsieur Robert HEBRAD obtient 49 voix

Monsieur Robert HEBRARD est élu 3^{ème} membre du bureau avec 49 voix

4^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	72
Nombre de bulletins blancs	10
Nombre de bulletins nuls	3
Nombre d'exprimés	59

Monsieur Bernard JULLIEN est élu 4^{ème} membre du bureau avec 59 voix

5^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	71
Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre d'exprimés	61

Monsieur Jacky REY est élu 5^{ème} vice-président avec 61 voix

6^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	74
Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre d'exprimés	63

Monsieur Olivier PENIN est élu 6^{ème} membre du bureau avec 63 voix

7^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	75
Nombre de bulletins blancs	10
Nombre de bulletins nuls	4
Nombre d'exprimés	61

Monsieur André BRUNDU obtient 1 voix
Monsieur Pierre LUCCHINI obtient 60 voix

Monsieur Pierre LUCCHINI est élu 7^{ème} membre du bureau avec 60 voix

8^{ème} Membre :

Nombre de conseillers en exercice	88
Nombre de votants	75
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	3
Nombre d'exprimés	68

Monsieur Michel DEBOUVERIE est élu 8^{ème} membre du bureau avec 68 voix

ARTICLE 3^{ème} : De rappeler la liste et le nom des membres du bureau élus :

- 1^{er} Membre : Monsieur Jean-Luc CHAILAN
- 2^{ème} Membre : Monsieur Alain THEROND
- 3^{ème} Membre : Monsieur Robert HEBRARD
- 4^{ème} Membre : Monsieur Bernard JULLIEN
- 5^{ème} Membre : Monsieur Jacky REY
- 6^{ème} Membre : Monsieur Olivier PENIN
- 7^{ème} Membre : Monsieur Pierre LUCCHINI
- 8^{ème} Membre : Monsieur Michel DEBOUVERIE

ARTICLE 4^{ème} : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. Sud Gard



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Nîmes métropole

